

## Analyse accidents de service 2014 - CNRACL

(Accident de travail, de trajet et maladie professionnelle)

En qualité de gestionnaire du contrat d'assurance du personnel titulaire et stagiaire, nous avons procédé à l'analyse des arrêts de service enregistrés par les collectivités adhérentes au contrat groupe (environ 610 collectivités et 3 300 agents CNRACL). Ce diagnostic est spécialement conçu pour vous permettre de connaître la structure des absences et a pour but de vous aider à clarifier votre politique de prévention, pour la rendre plus efficace.

### Absentéisme 2014

#### Évolution de la sinistralité avec arrêt

Année de référence	2012	2013	2014	Évolution *	
Proportion d'agent absent (en %)	4,88%	5,71%	5,47%	-4,35%	↘
Durée moyenne d'arrêt (en jours)	67,12	75,95	71,81	-5,45%	↘
Nombre de jours d'arrêt / agent employé	3,48	4,48	4,08	-8,93%	↘
Taux d'absentéisme (en %)	0,95%	1,23%	1,12%	-8,93%	↘
Taux de fréquence	28,72	31,20	31,23	0,08%	↗
Taux de gravité	1,93	2,37	2,24	-5,37%	↘

\* Évolution annuelle 2013/2014

#### Quelques définitions:

**Taux d'absentéisme :** part du temps de travail perdu en raison des absences (exprimé en %).

**Taux de fréquence :** Nombre d'arrêts par million d'heures travaillées.

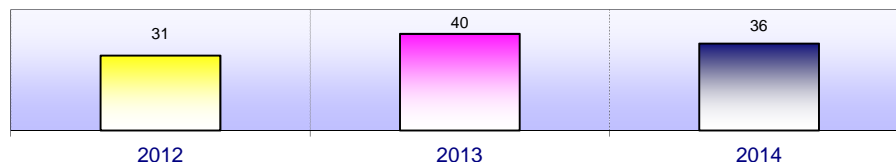
**Taux de gravité :** Nombre de journées perdues pour mille heures travaillées.

En 2014, **88 sinistres sans arrêt** sont recensés et **183 sinistres avec arrêt** dont **43 de survenance antérieure à 2014**.

Soit pour l'année 2014, un total de **271 sinistres**.

**178 agents** ont été absents, sur **13 142 jours d'arrêt**, ce qui représente l'équivalent de près de **36 agents absents** toute l'année.

#### Equivalent d'agents absents toute l'année



#### Analyse selon le nombre de sinistres avec arrêt

	Nb de sinistres	Répartition	Durée moyenne des sinistres	Coût moyen/sinistre	Nb de sinistres 2013
Accident du travail	145	79%	49,1	3 775 €	142
Accident de trajet	7	4%	63,7	5 154 €	15
Maladie professionnelle	31	17%	179,7	10 137 €	36

Sur les **31 maladies professionnelles**, **13 ont été déclarées en 2014**. Les 18 autres sont issues de déclarations antérieures qui ont perduré sur 2014.

Les 13 maladies professionnelles déclarées en 2014 sont principalement liées à l'exposition à des activités physiques entraînant des postures contraignantes, gestes répétés, efforts excessifs, positions maintenues. Ce sont des **Troubles Musculo Squelettiques TMS touchant majoritairement les épaules, les coudes et les poignets**. Les travailleurs vieillissants, dont le nombre est en évolution constante, sont particulièrement sensibles à ces risques.

Alors que la durée moyenne des arrêts est de près de **72 jours**, la moitié des arrêts ne durent pas plus de 19 jours et **76 sinistres sont supérieurs à 30 jours d'arrêt**.

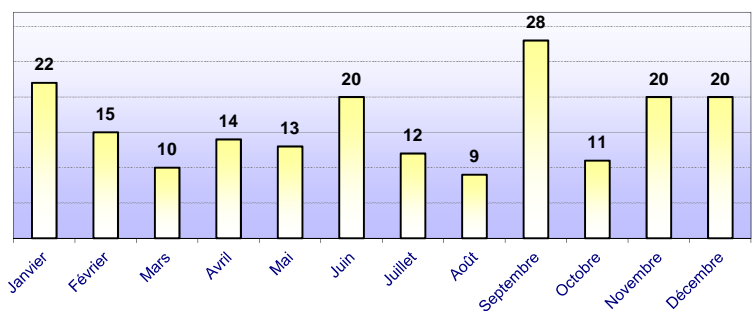
## Analyse selon le mois de survenance (Accidents du travail et de trajet survenus en 2014 avec et sans arrêt)

Les mois de janvier et de septembre sont les mois au cours desquels le plus de sinistres sont survenus. Globalement, les 4 derniers mois de l'année concentrent 40 % des sinistres.

Les mois ne comportant pas de périodes de vacances scolaires présentent un nombre de sinistres plus important.

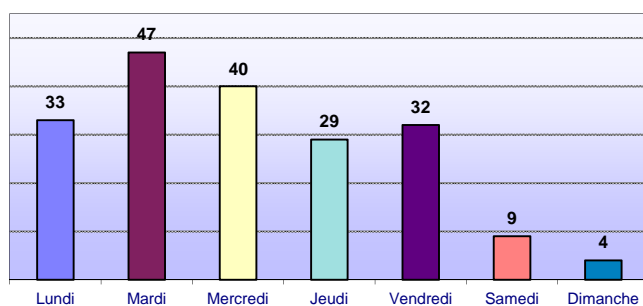
Contrairement à l'année 2013, les conditions climatiques en 2014 ont été plus clémentes et à l'origine de moins d'accidents.

Répartition annuelle du nombre d'accidents



## Selon le jour et l'heure de survenance (Accidents du travail et de trajet survenus en 2014 avec et sans arrêt)

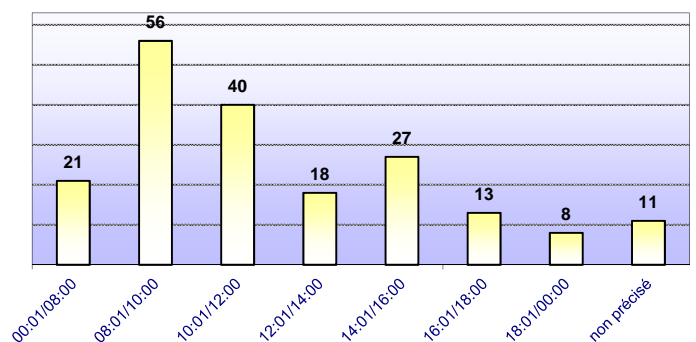
Nombre d'accidents par jour de survenance



La répartition des accidents selon le jour de la semaine est sensiblement **homogène**, avec un léger pic le mardi.

Les accidents se produisant le week end concernent les activités en lien avec les personnes âgées et la gestion des déchets.

Nombre d'accidents par heure de survenance



La répartition du nombre d'accidents par heure de survenance présente un pic sur la tranche horaire **8h01-10h00** qui représente à elle seule **29%** des accidents avec et sans arrêts.

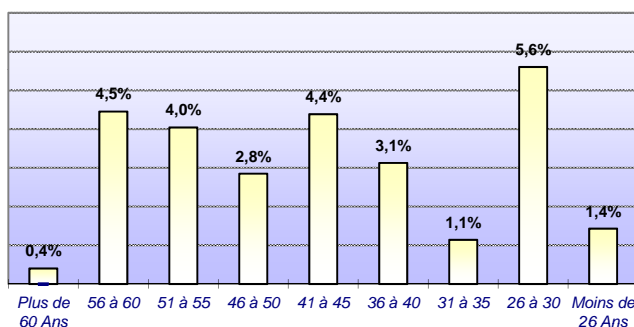
Le début de journée et la prise de poste (8h-12h), avec 50% des sinistres, est la période la plus accidentogène.

Seules **6%** des déclarations ne précisent pas d'heure de survenance, améliorant ainsi la qualité des données analysées.

Les sinistres survenant avant 8h font référence principalement à la collecte des ordures ménagères et aux accidents de trajet (domicile-travail).

## Selon l'âge (accidents de service 2014 et reliquat des années antérieures)

Proportion d'agents absents par tranche d'âge

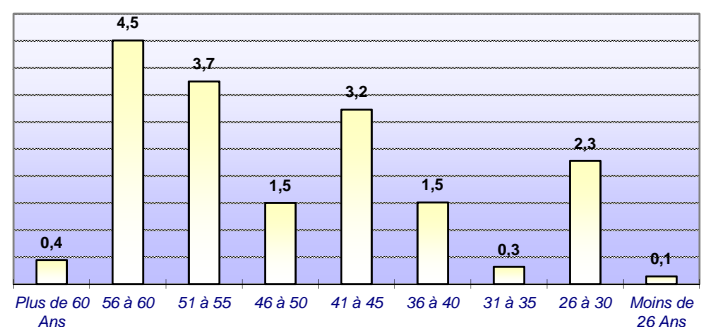


Les moins de 30 ans est l'effectif le plus touché par les accidents. La pyramide des âges dans les collectivités peut expliquer ces chiffres. Certaines activités recensent principalement des populations de moins de 30 ans et sont considérées comme accidentogènes du fait notamment de la méconnaissance des risques liés aux métiers et lieux.

**La moyenne de jours d'arrêt par agent la plus élevée concerne les plus de 55 ans.**

Pour les populations plus âgées la période de rétablissement suite à un traumatisme physique ou psychique est généralement plus longue.

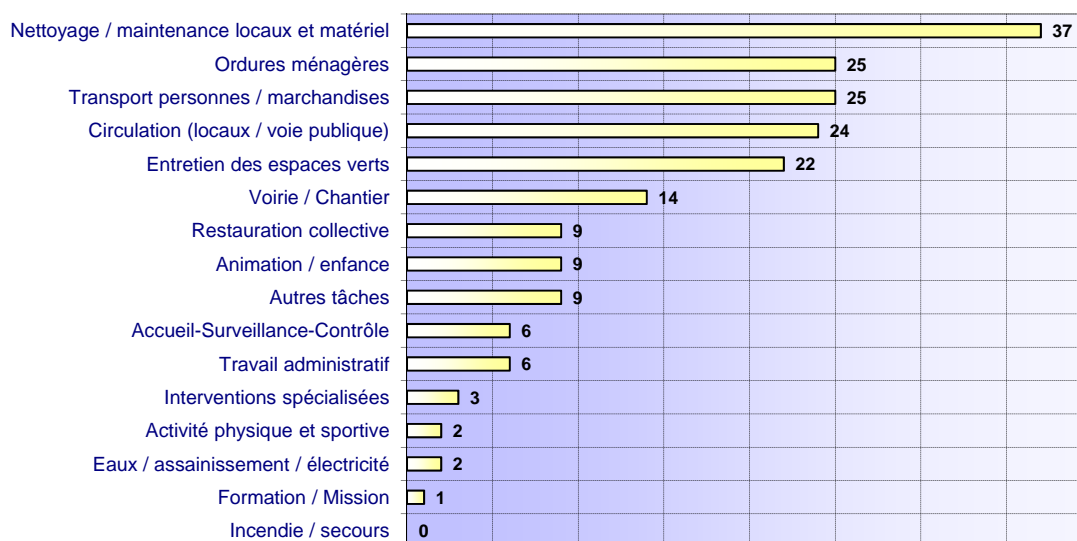
Nombre moyen de jours d'arrêt par tranche d'âge



# Analyse des accidents

## Analyse selon l'activité (Accidents du travail et de trajet survenus en 2014 avec et sans arrêt)

Nombre d'accidents par activité



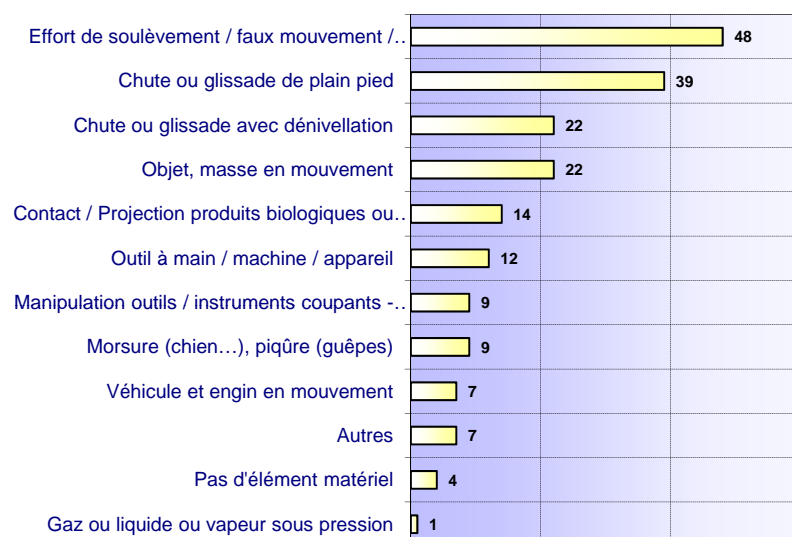
La répartition des activités à l'origine des accidents est relativement similaire à l'année 2013.

Une **augmentation** est tout de même constatée par rapport à 2013 du nombre d'accidents lors de "**Transport de personnes / marchandises**". **Plus de 50% de ces accidents se produisent lors de déplacements et d'assistance auprès de personnes âgées.** Personnes dont le niveau de dépendance augmente chaque année dans les maisons de retraite.

Les activités de "**nettoyage et de maintenance des locaux et du matériel**" (entretien des sols, vitres, mobilier... et maintenance des bâtiments lors de travaux de maçonnerie, plomberie, peinture...), qui sont aussi les plus répandues dans les collectivités, sont toujours les plus accidentogènes (19%).

## Analyse selon l'élément matériel (Accidents du travail et de trajet survenus en 2014 avec et sans arrêt)

Nombre d'accidents par élément matériel



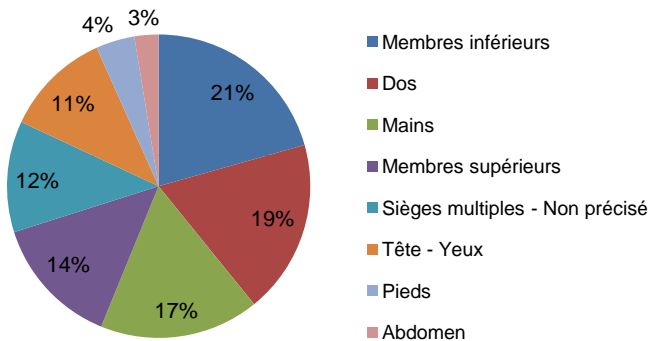
Les accidents en lien avec :

- 1 - L'effort de soulèvement / faux mouvement / manipulation de charges** (dont 50% lors de port de charges diverses, 30% pour de l'aide aux personnes âgées et 20% lors de faux mouvement)
- 2 - Les chutes de plain pied** (glissades sur sol humide en intérieur et extérieur, sol encombré...) représentent **45%** des sinistres.

Les accidents liés à des "**efforts de soulèvement / faux mouvement / manipulation de charge**" sont très fréquents et sont à l'origine de nombreux jours d'arrêts, en moyenne **43 jours**.

Les "**chutes de plain pied**" également très fréquentes, génèrent en moyenne **27 jours** d'arrêt.

### Selon le siège des lésions (Accidents du travail et de trajet survenus en 2014 avec et sans arrêt)



Les lésions touchant **les genoux et les chevilles** sont prédominantes dans les pathologies des "**Membres inférieurs**" (21%).

Les lésions au "**Dos**" (18%) coïncident avec les nombreux accidents "**d'effort de soulèvement / faux mouvement / manipulation de charges**".

Enfin, les "**Mains**" avec 17%, sont toujours très atteintes (coupure, pincement, piqûre...).

### Coût des sinistres avec et sans arrêt

	Ind. Jour.	Frais Soins	Total	Évolution *	
<b>Accident du travail</b>	457 452 €	99 374 €	556 826 €	-7%	→
<b>Accident de trajet</b>	31 131 €	5 143 €	36 274 €	-42%	→
<b>Maladie professionnelle</b>	290 035 €	24 223 €	314 258 €	-21%	→
<b>Total</b>	778 618 €	128 740 €	907 358 €	-14%	→

\* Évolution annuelle du total des coûts des accidents en 2013/2014

### En 2014, le montant des

**remboursements**, indemnités journalières et frais de soins, a **diminué de près de 14%** par rapport à 2013. Elle s'explique notamment par une baisse globale de la sinistralité, tous sinistres confondus.

## Préconisations

**Les collectivités doivent tout d'abord systématiquement mener un travail d'analyse de leurs accidents et de leurs maladies professionnelles, quelle que soit la gravité, afin d'identifier et de mettre en place, en collaboration avec les agents et les assistants de prévention, des solutions pertinentes pour éviter qu'ils ne se reproduisent.**

Les actions de prévention proposées ici ont été déterminées sur la base de l'analyse des accidents de service des agents CNRACL des collectivités du département adhérentes au contrat groupe.

( 1 ) - La réalisation du "**Document Unique**" d'évaluation des risques professionnels pour l'ensemble des activités des collectivités reste une priorité et une obligation réglementaire. Cette démarche globale, permettant la définition d'actions de prévention, devra s'attacher à traiter consciencieusement les activités les plus accidentogènes dont notamment "Le nettoyage et la maintenance des locaux et du matériel". Le Fonds National de Prévention apporte d'ailleurs des financements dans cette démarche d'évaluation des risques professionnels.

( 2 ) - L'année 2014, comme les années précédentes, confirme la prédominance des accidents dorso-lombaires et des maladies professionnelles en lien avec des **Troubles Musculo Squelettiques (TMS)**. Quels que soient les secteurs d'activité, et plus particulièrement en **Maisons de Retraite**, des actions de prévention doivent être menées afin de limiter les mauvaises postures, les efforts excessifs, le port de charges et les gestes répétés. Ainsi, des réflexions doivent être menées sur les volumes de chargement, les modes de conditionnement, les outils de levage, l'ergonomie des postes, l'entraide, la formation ... Une démarche de prévention dans ce domaine peut notamment être engagée à travers le dispositif national de formation-action PRAP (Prévention des risques liés à l'Activité Physique).

( 3 ) - De nombreux accidents surviennent à l'occasion de la **collecte des ordures ménagères**. Une attention particulière doit donc être portée sur les modalités de réalisation des tournées, les matériels d'aide à la collecte, les équipements de protection individuelle fournis et la formation des agents. Des conseils de prévention sont disponibles dans la recommandation R 437 "la collecte des déchets ménagers et assimilés" et son livre blanc 2015 (disponibles sur [www.cdg50.fr](http://www.cdg50.fr)).

( 4 ) - En cas de reprise du travail après un long arrêt, un entretien de ré-accueil par les encadrants est important et ce dans l'objectif de mettre en œuvre les mesures médicales, managériales, ergonomiques, psychologiques et/ou sociales nécessaires. Le Centre de Gestion anime une commission spécialisée dans le **maintien dans l'emploi** pour accompagner les employeurs confrontés à des difficultés de retour à l'emploi. Dans cet objectif, des aides financières sont disponibles auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Dans un cadre général, l'organisation d'un accueil sécurité pour toute nouvelle prise de poste, ainsi que des réunions de rappel des consignes et bonnes pratiques "métier" sont des outils pertinents de prévention.